

## **Elections législatives 2012**

### **Présentation du dossier de reconnaissance du métier de Photographe dans la Fonction Publique Territoriale**

Depuis sa création en Mai 1989, l'UNPACT n'a eu de cesse de faire reconnaître la compétence de ses adhérents, et faire admettre par les Pouvoirs Publics, que la photographie n'est pas seulement une technique impliquant un grand nombre de connaissances, mais également un talent certain, en qualité d'auteur.

Ce que reconnaissent, depuis l'adoption de la Loi DADVSI du 1er Août 2006, les articles 31 à 33, pour lesquels l'intervention de notre Union professionnelle se révéla décisive.

Bien entendu, la seconde revendication de reconnaissance du métier n'a jamais été négligée, bien au contraire.

Alors que l'Unpact attendait beaucoup de la régionalisation et de la gestion des situations des agents des Collectivités sur le modèle des fonctionnaires de l'Etat, au titre de l'application de la Loi, une partie importante des agents communaux voit sa situation stagner, sinon régresser.

Les photographes en premier lieu.

En trente ans, alors que la profession s'est totalement transformée, notamment en raison du tout numérique et des nouvelles contraintes qu'il implique, les pouvoirs publics, comme il est possible de le constater – et le déplorer –, persistent à esquisser des réponses dilatoires.

Pendant des années il fallait attendre successivement, la réforme de l'Etat, celle de la Fonction Publique, puis celle du cadre B.

Enfin – depuis trois ans –, il nous est proposé des concours spécifiques, qui n'existent que sur le papier, ou dans les tiroirs ministériels.

La proposition d'évoluer dans la filière artistique, alors que le CNFPT reconnaît le métier dans celle de Technicien Supérieur, en catégorie B, dans un service de Communication, est une mauvaise plaisanterie, dont des centaines de photographes de Collectivités font les frais, au propre comme au figuré.

Aussi, afin que cesse la confidentialité dans laquelle les Pouvoirs Publics veulent cantonner nos préoccupations professionnelles, lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2012, à laquelle assistait le responsable des Collectivités Territoriales au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique, décision a été prise d'employer d'autres moyens, et de multiplier nos interventions auprès des élus.

La première étant de s'adresser aux candidats du second tour des Législatives de 2012.

Vous trouverez, ci-après, un certain nombre de documents, classés chronologiquement, et concernant aussi bien la classification professionnelle du CNFPT, que les multiples interrogations d'élus de la Nation, avec – parfois – les réponses apportées par les Pouvoirs Publics, qui ne peuvent que laisser dubitatif sur la perception qu'ont des responsables politiques sur une technique – sinon

un art – qui est née en France, il y a plus de cent cinquante ans : la photographie.

Le Secrétaire Général

**Raymond JEANNE**

## **Documents**

1. [Article L.GAYTE, La LETTRE de l'UNPACT - Décembre 2002](#)
2. [Fiche métier CNFPT - PHOTOGRAPHE - VIDEASTE](#)
3. [Fiche métier CNFPT - ARTISTE](#)
4. [2003 - Question écrite du Sénateur Louis SOUVET et réponse du Ministre](#)
5. [Ministre Jean-Paul DELEVOYE à Daniel SPAGNOU, Député, du 9 mai 2003](#)
6. [Député Daniel SPAGNOU à Président de l'UNPACT, du 22 mai 2003](#)
7. [Députée Mme Maryse JOISSAINS MASINI à Ministre Renaud DUTREIL 29 juillet 2004](#)
8. [Réponse du Ministre André SANTINI à Président de l'UNPACT du 18 juillet 2008](#)
9. [Question écrite du Sénateur Robert NAVARRO du 13 mai 2010, réponse Ministre](#)
10. [Réponse Ministre Georges TRON à Secrétaire Général UNPACT, du 19 mai 2010](#)
11. [Réponse Ministre Georges TRON à Secrétaire Général UNPACT, du 30 août 2010](#)
12. [Lettre de M. Claudy LEBRETON, Président des Départements de France à UNPACT du 22 septembre 2010](#)
13. [Question écrite du Sénateur Jean-Marc TODSCHINI, du 20 octobre 2010](#)
14. [Réponse du Ministre à question du Sénateur Jean-Marc TODSCHINI, du 23 juin 2011](#)
15. [Réponse Ministre Philippe RICHER à M. Claudy LEBRETON, Président des Dépts de FRANCE, du 14 Février 2011](#)
16. [Question écrite du Député Jean-Marc ROUBAUD, février 2011](#)
17. [Lettre du Député Jean-Marc ROUBAUD, à Ministre Georges TRON, du 22 février 2011](#)
18. [Lettre à l'UNPACT de M. Claudy LEBRETON, Président des Départements de France, du 21 avril 2011](#)
19. [Lettre M. Gilles DEBIAIS, Président FNACT-CFTC à Ministre François SAUVADET, 25 octobre 2011](#)